

Collection
Recherche

no R-2006-01
L'innovation sociale en
économie sociale

Marie J. Bouchard

Cette recherche a été entreprise
grâce, en partie, au soutien financier
du Programme des chaires de
recherche du Canada, CRSH

Cahier de la Chaire de recherche
du Canada en économie sociale

Février 2006

Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale
Collection Recherche – no R-2006-01
« **L'innovation sociale en économie sociale** »
Marie J. Bouchard

ISBN : **2-89276-357-6**

Dépôt légal : février 2006

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION

La Chaire de recherche du Canada en économie sociale étudie l'innovation sociale produite dans l'économie sociale, afin de mieux comprendre son rôle dans les transformations sociales. L'économie sociale désigne une forme particulière d'entreprises : coopératives, associations ou organismes à but non lucratif, mutuelles. Elles fonctionnent selon un certain nombre de valeurs, de principes et de règles qui particularisent les processus de décision, les finalités, la répartition des surplus, le sociétariat, le financement, etc. Établissant des passerelles entre le développement économique et le développement social, l'économie sociale cherche à servir la collectivité plutôt qu'à engendrer des profits pour les actionnaires.

Du fait de leur nature, de leur origine et de leur mission, les entreprises d'économie sociale offrent des conditions propices à l'innovation sociale. Face aux transformations du marché et de l'État, les demandes sociales affluent et suscitent le besoin d'inventer de nouvelles façons de faire. Le mode participatif de l'économie sociale est riche d'innovations sociales, rapprochant le consommateur du producteur, le bénéficiaire du prestataire, les besoins des individus de ceux des collectivités. Ce faisant, l'économie sociale peut contribuer à la transformation du secteur public (réseaux de politiques publiques, développement durable) et du secteur privé (gestion participative, responsabilité sociale corporative, bilan social). En ce sens, l'économie sociale est un véritable laboratoire d'expérimentation d'une société en mutation.

Les travaux de la Chaire se concentrent sur deux principaux terrains d'étude, soit celui des services de proximité (logement communautaire, aide domestique, cuisines collectives, centres de la petite enfance, etc.) et celui des services collectifs, notamment les services de soutien au développement (institutions financières, fonds de développement, corporations de développement économique communautaire, groupes de ressources techniques, etc.). Les recherches s'articulent autour de trois principaux chantiers. Le premier est celui de la **gouvernance**, afin de comprendre comment les instances plurielles et les partenariats favorisent la prise en compte d'objectifs relevant à la fois du marché et de l'intérêt général. Le deuxième chantier est celui des **modes de développement et de financement**, dans un univers où le capital n'est pas rémunéré par les profits. Le troisième chantier est celui des **méthodes d'évaluation** spécifiques à une double mission économique et sociale.

À terme, le but est de comprendre ce qui fait cohérence dans la contribution de l'économie sociale au renouvellement et à la démocratisation du modèle de développement. L'économie peut ainsi être mise au service de la société.

À fin de rendre compte des travaux de la Chaire, nous proposons deux collections :

1. Recherche
2. Conférences

Marie J. Bouchard
Titulaire

NOTES SUR L'AUTEURE

Marie J. BOUCHARD est professeure à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale, membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et coresponsable du Chantier Logement communautaire de l'ARUC en économie sociale.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ/ABSTRAC	ix
INTRODUCTION.....	1
I. L'ÉCONOMIE SOCIALE, UN MOTEUR D'INNOVATION SOCIALE?	3
1.1. Résoudre ou prévenir les problèmes sociaux.....	3
1.2. Modification des rapports sociaux, renversement des normes sociales	4
1.3. Nouveau mode de gouvernance des institutions	5
1.4. Innovation et transformation sociales	6
2. CYCLE DE VIE ET ÉVALUATION DES INNOVATIONS EN ÉCONOMIE SOCIALE	9
2.1 Banalisation et institutionnalisation	9
2.2. Mesure, évaluation et comparaison de l'innovation en économie sociale	10
CONCLUSION	13
BIBLIOGRAPHIE	17

RÉSUMÉ

L'innovation sociale peut être vue comme un concept opératoire dans l'analyse de la dynamique sociale, de son évolution, de ses crises et de ses transformations. L'économie « sociale » regroupe des entreprises et des organisations qui développent des manières de faire à la fois similaires et différentes de celles de l'économie publique ou privée. En ce sens, l'économie sociale apparaît comme un terrain fertile pour l'exploration du concept d'innovation sociale. Dans ce texte, nous résumerons en première partie les apports de la recherche récente qui montrent que l'économie sociale peut être un vecteur important d'innovation et de transformations sociales. Cependant, l'économie sociale n'est pas toute ni toujours innovante. Lorsqu'elle l'est, les innovations sociales qu'elle porte peuvent être reprises par des agents économiques ou des administrations publiques, sans pour autant conduire à des changements en profondeur. Nous présenterons en deuxième partie quelques limites de l'innovation en économie sociale et de son évaluation. En conclusion, nous exposerons quelques défis qui se posent à la recherche et proposerons quelques pistes pour des travaux futurs.

ABSTRAC

The social innovation can be seen as an operational concept in the analysis of social dynamics, of its evolution, of its crisis and its transformations. The "social" economy brings together enterprises and organizations which develop ways of doing things at the same time similar and different from those of the public or private economy. In this sense, the social economy seems a fertile ground for the exploration of the concept of social innovation. In this text, we will summarize in the first part the contributions of recent research which show that the social economy can be an important vector of innovations and social transformations. However, the social economy is not always innovating. When it is, social innovations that it carries can be imitated by other economic agents or public administrations, without leading to in-depth changes. We will present in the second part some limits to the social innovation within the social economy, and its evaluation. We conclude with some challenges that are posed to research and will propose some tracks for future work.

Marie J. Bouchard

INTRODUCTION¹

Le concept d'innovation est au cœur de la dynamique économique, en tant que source d'accroissement de la productivité (Smith), en tant qu'origine de conséquences sur les rémunérations et l'emploi (Ricardo), voire des crises qui rythment le développement des cycles économiques (Marx). Les nouvelles combinaisons (produits, procédés, débouchés, organisations) exécutées par les entrepreneurs génèrent un processus de « destruction créatrice » (Schumpeter) par des innovations radicales ou des innovations incrémentales. L'innovation fait donc partie de la théorie de l'économie capitaliste, depuis les classiques jusqu'à aujourd'hui (Le Bas, 2004). Dans la période contemporaine, l'« innovation continue » serait devenue la spécificité même du nouveau modèle en émergence (Cros, 2002).

L'innovation « sociale » est-elle un concept différent de l'innovation et si oui, de quelle dynamique relève-t-elle ? Accompagnant les innovations scientifiques et technologiques en amont (le caractère collectif du processus d'invention) ou en aval (la diffusion des innovations par contacts ou *spillovers*), le concept est redondant, puisque toute innovation est « sociale ». Les innovations organisationnelles et institutionnelles qui précèdent, accompagnent ou suivent les innovations technologiques (nouveaux modes de gestion, nouvelle organisation du travail, nouvelles règles) contribuent, elles aussi, à l'accroissement de la productivité.

Cette vision fonctionnelle se voit toutefois dépasser par des conceptions qui lient innovations sociales et transformations sociales (Petitclerc, 2003). Ainsi, les mouvements sociaux qui appellent à un changement social se situent souvent en amont de l'innovation sociale (Zald, 2004). Vue comme la capacité à envisager d'autres options que la reproduction², l'innovation sociale contribue à la transformation des organisations et des institutions. L'innovation sociale se définit comme un processus de coopération appelant la participation d'acteurs diversifiés, parmi lesquels figurent les usagers (Sabel, 1996, cité dans Cloutier, 2003). Les innovations sont impulsées par des acteurs déviants vis-à-vis les règles et les normes (Alter, 2002). Elles apparaissent sur le terrain du travail, des conditions de vie et du territoire, remettant en question la séparation entre le privé et le public, entre le développement économique et le développement social, entre le local et le global. Les innovations sociales (à l'échelle micro) viennent souvent par grappes. Elles tendent alors à se diffuser, contribuant tendanciellement à un mouvement de transformation sociale (à l'échelle macro) (Lévesque, 2002b). Les innovations (économiques et sociales) participent ainsi à la transition entre un modèle de développement et un autre (Lévesque, 2005).

Pour se diffuser dans différents contextes et à travers le temps, les innovations sociales interpellent nécessairement le système institutionnel dans lequel elles émergent. L'environnement institutionnel peut être plus ou moins favorable ou craintif face aux nouvelles expérimentations, notamment en ce qu'elles questionnent les retombées et la performance de chacune des composantes du champ institutionnel (Hollingsworth, 2000). Par ailleurs, les organisations, par leurs pratiques et leurs relations avec les institutions,

¹ Texte d'une communication livrée lors de la séance de clôture du colloque international *Innovations sociales et transformations sociales*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales, 11-12 novembre 2004.

² Voir notamment le Forum social international de l'innovation sociale <http://www.continents.com/FIIS.htm>

peuvent contribuer à formuler les normes qui les structurent (Hafsi, 2002, cité dans Petitclerc, 2003). L'innovation sociale renvoie donc également aux interactions, aux relations inter-organisationnelles, par lesquelles de nouvelles normes institutionnelles peuvent émerger. Ceci peut générer un nouveau mode de gouvernance des organisations et des institutions en incluant la participation citoyenne et de groupes de la société civile.

Les institutions, terme général, comprennent les normes, les règles, les conventions, les habitudes et les valeurs d'une société. Un deuxième degré d'analyse des institutions recouvre les conventions institutionnelles et fait référence au marché, à l'État, aux réseaux, aux associations et aux communautés (Hollingsworth, 2000). L'aboutissement du processus d'innovation serait le renversement des normes sociales, la production d'un nouveau cadre normatif (Alter, 2002). L'innovation sociale vise aussi le réaménagement du rôle des institutions, la modification des rapports sociaux, la création de nouveaux codes de conduite (Cloutier, 2003). Pour que des expériences innovantes engendrent une transformation du système social, elles doivent donc pouvoir suivre – et survivre – au « temps long des institutions » (Petitclerc, 2003 : 15).

Comme un concept analogue (plutôt que complémentaire) à celui d'innovation technologique dans l'analyse de la dynamique économique, l'innovation sociale peut aussi être un concept opératoire dans l'analyse de la dynamique sociale, de son évolution, de ses crises et de ses transformations. L'économie « sociale » regroupe des organisations privées mais non capitalistes (Demoustier, 2001) qui développent d'autres manières de faire, en mettant l'économie au service des personnes et de la société. En ce sens, l'économie sociale apparaît comme un terrain fertile pour l'exploration du concept d'innovation sociale.

Dans ce texte, nous résumerons en première partie les apports de la recherche récente qui montrent que l'économie sociale peut être un vecteur important d'innovation et de transformations sociales. Cependant, l'économie sociale n'est pas toute ni toujours innovante. Lorsqu'elle l'est, les innovations sociales qu'elle porte peuvent être reprises par des agents économiques ou des administrations publiques, sans pour autant conduire à des changements en profondeur. Nous présenterons en deuxième partie quelques limites de l'innovation en économie sociale et de son évaluation. En conclusion, nous exposerons quelques défis qui se posent à la recherche et proposerons quelques pistes pour des travaux futurs.

1. L'ÉCONOMIE SOCIALE, UN MOTEUR D'INNOVATION SOCIALE?

L'économie sociale est de plus en plus souvent associée explicitement à la notion d'innovation sociale. Les travaux récents sur l'innovation en économie sociale se rapportent soit à une conception fonctionnaliste, soit à une conception transformationniste de l'innovation sociale.

1.1. Résoudre ou prévenir les problèmes sociaux

On définit souvent l'innovation sociale comme solution à des problèmes sociaux. Ainsi, pour le Conseil québécois de la recherche sociale, l'innovation sociale sert à rendre compte de multiples initiatives prises pour répondre à des attentes sociales émergentes. Les innovations sociales correspondent aux nouvelles approches, pratiques ou interventions, ou aux nouveaux produits, mis au point pour améliorer une situation ou résoudre un problème social, et ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés (Bouchard, 1999). L'innovation sociale peut aussi couvrir les nouvelles façons d'agir qui contribuent à prévenir les problèmes sociaux (Henderson, 1993, cité dans Cloutier 2003). L'idée que l'innovation sociale vise à résoudre ou prévenir des problèmes sociaux et qu'elle institutionnalise de nouvelles approches est assez répandue dans les milieux de recherche qui se dédient à l'innovation sociale (Fraser, 2003).

L'un des facteurs d'innovation sociale de l'économie sociale est qu'elle tend à répondre à des demandes et à des besoins non comblés, soit parce que l'entrepreneur capitaliste n'y trouve pas une source suffisante de profit (échec de marché), soit parce que les pouvoirs publics sont inefficaces ou tardent à y répondre (insuffisance publique). L'économie sociale a la capacité de pallier à l'économie de marché pour combler les vides de développement, ainsi que de remédier aux difficultés de l'État providence pour lutter contre les effets d'exclusion et de pauvreté. L'innovation sociale en économie sociale peut donc être conçue dans une approche fonctionnaliste, occupant les espaces laissés vacants par l'économie publique et l'économie marchande.

Le territoire social de l'économie sociale se définit alors comme une « carte inversée » de celle des pôles de développement économique (Bouchard, Carrière, Klein, Marceau, Michaud et Saucier, 2005), cherchant à combler les vides de développement. On peut en juger par le titre d'un document de consultation préparé récemment pour le Réseau de recherche sur la politique canadienne : *Social Innovation in Canada : How the non-profit sector serves Canadians... and how it can serve them better*³. Le sous-titre de ce document annonce également que les attentes envers l'économie sociale sont devenues très grandes.

Cette vision résiduelle de l'économie sociale est particulièrement présente dans les approches anglo-saxonnes du « tiers secteur » (Defourny, 1995). Leur caractère sans but lucratif⁴ fait que ces organisations sont particulièrement aptes à développer des produits qui ont une forte composante de bien public – i.e. dont le prix de marché est difficile à déterminer, et pour lesquels les consommateurs sont en situation de déficit informationnel concernant leur qualité, leur valeur ou leur utilité (Hansmann, 1980 cité dans Ben Ner, 2001). Les organisations d'économie sociale seraient mieux à même que l'État de voir à certains de

³ A discussion paper prepared for Canadian Policy Research Network, Ottawa, May 2004.

⁴ La distribution des surplus y est interdite, limitée ou répartie en fonction de l'usage plutôt que du capital investi.

ces besoins, entre autres parce qu'elles peuvent répondre plus rapidement à des demandes spécifiques en mobilisant des ressources volontaires (travail bénévole, dons, etc.) (Weisbrod, 1988, cité dans Nyssens, 1998). La contrainte de non-distribution des surplus accentue la relation de confiance entre le consommateur et le producteur.

Cette approche est toutefois réductrice car trop marquée par la lunette de l'économique. L'économie sociale occupe d'autres fonctions sociales, comme la défense de droits sociaux, l'intégration sociale, la création d'espaces démocratiques (Enjolras, 2002). De plus, cette vision qui s'est développée aux États-Unis autour de la notion de « tiers secteur », reste centrée sur sa composante non marchande (à but non lucratif). Or une notion plus large de l'économie sociale, telle qu'on la conçoit au Québec et en Europe, inclut aussi ses composantes marchandes (coopératives et mutuelles) (Lévesque et Mendell, 2004; Evers et Laville, 2004). En outre, d'autres approches sont utiles pour mieux saisir le projet de l'économie sociale dans ses dimensions historiques, sociologiques et politiques. Ces approches conçoivent l'économie sociale dans une perspective de transformation sociale. Elles permettent de voir que l'économie sociale interpelle les institutions, en tant que normes, règles, ou valeurs de la société, mais également la dimension institutionnelle du modèle de développement, soit le marché, l'État, les réseaux et les communautés.

1.2. Modification des rapports sociaux, renversement des normes sociales

Dans les sociétés industrielles, les vagues d'émergence de l'économie sociale sont corrélées aux périodes de crises du capitalisme. Ces crises expriment une incompatibilité entre la dynamique du développement économique (ou le régime d'accumulation) et les formes institutionnelles et sociales qui avaient assuré le succès du mode de croissance antérieur (Delorme et André, 1983). L'économie sociale joue un rôle de témoin et de révélateur des tensions qui s'exercent sur le modèle de développement. Elle a même une préséance historique sur l'action publique dans le domaine social, étant à l'origine de l'idée de bien collectif et de nombreux droits sociaux (Salamon *et al.*, 1999).

À leur origine dans les derniers tiers du 18^e siècle en Europe et au cours du 19^e siècle en Amérique, les organisations d'économie sociale (coopératives, mutuelles et associations) naissent dans le sillage des mouvements ouvriers, qui mêlent secours mutuel, production en commun et revendications réclamant une régulation politique de l'économie (Laville, 2005; Martel et Lévesque, 1985-86a; Petitclerc, 2004; Tremblay, 1982). La crise des années 1930 est aussi suivie d'une vague d'émergence coopérative qui, au Québec, sera associée au vaste projet du corporatisme social. Ce projet, soutenu par le mouvement nationaliste, cherche à implanter une structure corporative parallèle à l'État qui encadrerait la gestion des activités économiques et régirait les relations entre les groupes sociaux (Martel et Lévesque, 1985-86b : 16).

Face à la crise du modèle fordiste-providentialiste (Boyer, 1990; Bélanger et Lévesque, 1992) qui se manifeste au cours des années 1970-1980, de nouvelles organisations d'économie sociale émergent dans le sillage des mouvements sociaux du « syndicalisme du cadre de vie » (Lévesque, 1983-84) (mouvements communautaire, étudiant, féministe), qui contestent l'exclusion du travailleur dans les droits de gérance (par ex. les coopératives de travailleurs) ou de l'usager dans la consommation individuelle (par ex. les coopératives d'habitation) et collective (par ex. les cliniques communautaires). Lorsque la crise de l'emploi et des finances publiques frappe dans les années 1990, l'économie sociale s'inscrit dans les activités qui

visent à redonner une dignité aux nouveaux exclus du travail (par ex. les entreprises d'insertion) ou de la consommation individuelle (par ex. les cuisines collectives) et collective (par exemple les entreprises d'aide domestique). Aujourd'hui, l'économie sociale se déploie dans des domaines nouveaux comme le recyclage, l'agriculture biologique, le commerce équitable, sous l'effet des nouveaux mouvements sociaux (mouvements écologiste et altermondialiste).

L'économie sociale est donc fille des mouvements sociaux, tout en s'en dissociant avec le temps (voir Chanial, 2003; Gislain et Deblock, 1989; Vienney, 1980). Les organisations de l'économie sociale sont portées par des acteurs qui réagissent à leur exclusion de la dynamique économique et sociale, et qui contestent les institutions à la source de cette exclusion. La capacité novatrice de l'économie sociale tient notamment dans sa propension à repenser les institutions, en particulier lorsque celles-ci sont incapables de répondre aux nouvelles demandes (Lévesque et Vaillancourt, 1998).

1.3. Nouveau mode de gouvernance des institutions

L'une des particularités de l'économie sociale est de remettre en question l'exclusivité marchande dans le développement économique et d'interpeller la centralité de l'acteur étatique dans le développement social. De nouvelles formes de régulation apparaissent dans son sillage, qui s'écartent des régulations tutélaire ou concurrentielle et qui prennent des formes partenariales, où la gouvernance est distribuée entre les différents acteurs concernés.

L'économie sociale s'inscrit dans les modes de régulation émergents, où des acteurs de la société civile sont impliqués dans la définition des services d'intérêt général et dans l'allocation des ressources publiques pour y parvenir. Cette démocratisation se fait notamment à travers de nouvelles médiations entre les pouvoirs publics, les « forces » du marché, et la société civile. L'économie sociale instaure des intermédiaires qui contribuent à une régulation plus sociale du marché (par ex. la création de monopsones de consommateurs en opposition aux monopoles de producteurs) (Angers, 1976), ou qui rapprochent la société civile des gouvernements dans l'orientation du développement (par ex. les tables de concertation de quartiers, les corporations de développement économique communautaire, les fonds de développement de l'économie sociale, etc.). Dans ces instances de gouvernance plurielle, le principe de coopération et d'association est un ressort de l'activité économique au même titre que la concurrence (Streeck et Schmitter, 1985), en même temps qu'il est au fondement de la démocratie en tant qu'espace public primaire (Caillé, 2001). Ces nouvelles modalités de coordination de l'activité économique favorisent la recherche de l'intérêt général par le biais d'une prise en compte multiforme et combinée d'intérêts particuliers (l'individu), collectifs (le groupe) et général (la société) (Bernier, Bouchard et Lévesque, 2002; Monnier et Thiry, 1997).

L'économie sociale développe de nouvelles manières de faire, différentes de ce que font les acteurs du marché, les administrations publiques, ou les communautés (naturelles comme la famille ou d'affinités comme les clubs ou les gangs). Dans les services de proximité, les organisations d'économie sociale tendent à subordonner le marché à la réciprocité et à la redistribution (Eme et Laville, 1994), donc aux structures institutionnelles qui encastrent l'activité économique dans les relations sociales (Polanyi, 1944). Les processus décisionnels démocratiques coordonnent divers types d'intérêts, à l'interne (usagers, travailleurs) comme à l'externe (administrations publiques, clients, donateurs, etc.) (Enjolras, 2002).

Dans le domaine des services collectifs ou d'intérêt général, les entreprises d'économie sociale jouent un rôle important vis-à-vis de la configuration de l'État providence (Lewis, 2004) et, de manière plus large, des services sociaux (Evers et Laville, 1994 : 237). Au-delà d'une simple instrumentalisation de l'économie sociale par voie de sous-traitance, les organisations d'économie sociale sont en mesure de proposer une réforme institutionnelle⁵. Les organisations d'économie sociale constituent des espaces publics de débat (Eme, et Laville, 1994) où les acteurs participent à la co-construction de l'offre et de la demande entre producteurs et usagers (Bélanger et Lévesque, 1992), voire à la co-production des politiques publiques (Lévesque, 2005). Elles sont donc également d'importants agents de coordination politiques et sociaux (Evers et Laville, 2004).

1.4. Innovation et transformation sociales

On voit que l'économie sociale peut être un vecteur important des différents types d'innovation développés par Schumpeter (1912). L'économie sociale élargit la gamme de produits et services vers les segments utiles mais non couverts (nouveaux produits ou services). Elle initie des pratiques intra et inter organisationnelles de coopération (nouveaux procédés). Elle offre de nouvelles opportunités à des acteurs exclus du système dominant (nouveaux débouchés). Elle stimule une nouvelle sorte d'entrepreneuriat social ou collectif (nouvelles organisations) (Lévesque, 2002a).

Nous voyons aussi que la définition de l'innovation sociale, telle que formulée par le Conseil québécois de la recherche sociale (Bouchard, 1999) peut être légèrement amendée. Non seulement l'innovation sociale en économie sociale permet-elle d'« améliorer ou de résoudre un problème social », elle participe à reformuler et à recadrer le problème dans une perspective globale, réfutant la dichotomie entre le social et l'économique, elle-même à la source de plusieurs problèmes sociaux. Au confluent de la dynamique sociale et de la dynamique économique, l'économie sociale interpelle les institutions, incluant la dimension institutionnelle des organisations puisque celles-ci font la promotion de valeurs issues de la communauté (Selznick, 1957). Portée par les mouvements sociaux, elle s'insère dans le processus même de production de l'institutionnalité, contribuant à instituer de nouvelles pratiques, normes et règles, qui sont fondées sur des valeurs de solidarité. Il s'y développe des pratiques qui remettent en cause la séparation entre le privé et le public, entre de développement économique et le développement social. En plus de « trouver preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés » (Bouchard, 1999), l'innovation sociale portée par l'économie sociale établit une coordination sociale et politique, construisant des ponts entre chacun de ces niveaux. C'est non seulement parce qu'elles intègrent le social dans leurs valeurs et leurs pratiques que les entreprises d'économie sociale sont particulièrement innovantes (Lévesque, 2002b), mais aussi parce qu'elles y intègrent le politique (Eme et Laville, 1994).

L'innovation sociale renvoie ainsi à deux visions distinctes du rôle de l'économie sociale. Dans l'une, le concept d'innovation sociale recouvre essentiellement les solutions aux problèmes de l'emploi et de l'exclusion, où l'économie sociale occupe un rôle palliatif, visant seulement à remettre dans le train de l'économie productiviste ceux qui étaient restés sur le quai (Roustant, 2003). Dans l'autre, l'innovation sociale renvoie au dépassement des frontières entre le développement économique et le développement social, et s'inscrit dans

⁵ Voir à ce sujet les cas du logement communautaire et du développement local communautaire au Québec (Bouchard, Lévesque et St-Pierre, 2005; Bouchard, 2005).

un mouvement de transformation sociale. En ce sens, les organisations d'économie sociale seraient en quelque sorte « condamnées à innover » (Lévesque, 2002b). Cependant, toutes les organisations d'économie sociale ne sont pas toujours innovantes. Comme toute autre organisation, l'espace social qui constitue l'organisation d'économie sociale résulte de tensions entre des comportements innovateurs et des comportements conservateurs (Bouchiki, 1998). Il y a aussi différentes phases du « cycle de vie » des innovations sociales (nouveau, diffusion, maturité, déclin), à l'instar des innovations technologiques. Ceci pose la question des limites à l'innovation en économie sociale et de son évaluation.

2. CYCLE DE VIE ET ÉVALUATION DES INNOVATIONS EN ÉCONOMIE SOCIALE

Si elles innover – presque par nature – au moment de leur émergence, on peut se demander si les organisations d'économie sociale conservent leur caractère novateur au-delà de cette phase créatrice. Les organisations ne subissent-elles toutes pas la loi d'airain de l'oligarchie (Michels, 1968), entraînant l'« inéluctable dégénérescence » de l'idéal coopératif et associacionniste (Meister, 1974)? Se déployant de manière contracyclique dans les vides de développement, on peut se poser la question de leur impact, à long terme, sur le modèle de développement.

2.1 Banalisation et institutionnalisation

Plusieurs phénomènes agissent sur le potentiel novateur des organisations d'économie sociale. L'inscription marchande de leurs activités peut avoir pour effet le retournement de la logique de réactivité qui les anime à l'origine, en une logique d'adaptation fonctionnelle au mode de production dominant (Vienney, 1980). Ce processus de banalisation renvoie aussi à la difficulté posée par les innovations sociales analogues qui se développent en dehors de l'économie sociale (Roustang, 2003).

Ainsi, les entreprises privées peuvent être « citoyennes » ou « socialement responsables » et répondre ainsi à de nouvelles attentes sociales. Une concurrence s'exerce sur la spécificité de l'économie sociale par les pratiques de bilan ou d'audit social, et par les démarches de certification sociale des entreprises capitalistes (Bouchard et Rondeau, 2003), entraînant un risque de banalisation de l'économie sociale au profit du discours et des pratiques de responsabilité sociale des entreprises capitalistes (Zadek, Pruzan et Evans, 1997). Or, jusqu'ici, seules les organisations d'économie sociale intègrent le social à l'économique au niveau institutionnel (lois, règles, conventions) (Demoustier, 2001; Vienney, 1980), plutôt qu'une simple réponse organisationnelle et discrétionnaire (donc variable et instable) (Gendron, 2000). Toutefois, des certifications (de qualité, de respect environnemental, etc.) et des labels émergent (par ex. les *Community Interest Companies* en Grande Bretagne), qui peuvent remettre en cause cette distinction.

Certains prédisent même une érosion de la niche occupée par l'économie sociale au bénéfice du secteur privé, du fait du développement des nouvelles technologies de l'information qui rendent plus transparentes les pratiques des entreprises et réduisent l'asymétrie d'information entre les producteurs et les consommateurs (Ben Ner, 2002).

Dans le domaine du social, le passage de l'expérimentation à la diffusion des innovations passe par leur reconnaissance institutionnelle qui comporte, elle aussi, des risques. Bien que résultant d'une négociation et d'un compromis entre les parties prenantes, cette reconnaissance octroyée par l'État peut amener avec elle une rigidité institutionnelle. Ceci constituerait la face cachée d'une démarche qui vise à assurer la stabilité des organisations et à généraliser l'innovation à des régions ou à des groupes connaissant les mêmes besoins (Lévesque et Vaillancourt, 1998). Certaines associations, utilisées par l'appareil d'État dans une visée fonctionnelle, se sont institutionnalisées au point d'être devenues des sortes d'appendices de l'appareil d'État (D'Amours, 2000; Laville, 2005). Ces phénomènes d'isomorphisme institutionnel (DiMaggio et Powell, 1983; Enjolras, 2002) auraient pour effet l'effacement du projet de changement social (Laville, 2005).

Par ailleurs, la distinction entre économie sociale marchande et non-marchande s'estompe, dans la mesure où de nombreuses associations développent des activités rentables sur le marché (production et vente de produits d'artisanat par un groupe de conscientisation féministe, par exemple) et où des coopératives s'investissent dans le domaine du social (coopératives de solidarité de santé, par exemple). Cette nouvelle hybridation brouille les cartes (du moins momentanément) de la reconnaissance institutionnelle, notamment en ce qui concerne le droit à des aides publiques. De nouvelles distinctions émergent tel le label d'« utilité sociale » (Lipietz, 2001; Gadrey, 2003) ou l'audit de conformité aux valeurs coopératives (Murruga Elorriaga, 2001; Perron, 2005), montrant aussi la difficulté – et l'importance – d'une définition spécifique de l'économie sociale.

Vis-à-vis le système institutionnel, l'innovation sociale a aussi un statut ambigu, contestant, d'une part, l'ordre établi, mais permettant, d'autre part, une régulation des transformations en cours (Cros, 2002). L'innovation repose sur la transformation simultanée des relations économiques, sociales et symboliques du terrain d'accueil (Alter, 2002). L'innovation sociale peut donc agir comme une sorte de soupape des transformations du système institutionnel, « et faire partie du jeu social comme bulle d'oxygène, en tant que régulatrice du système » (Cros, 2002 : 223).

Même si cela peut paraître relever de l'évidence, il faut se rappeler que toute l'économie sociale n'innove pas. Lorsqu'elle le fait, l'innovation peut être de courte durée, sous l'effet des pressions isomorphiques du marché ou de l'État. L'innovation peut aussi se généraliser dans les pratiques des entreprises privées ou des administrations publiques, sans toutefois provoquer une transformation durable des institutions. Elle peut absorber les tensions du système sans en résoudre les contradictions.

Résultant d'une convergence, voire d'un compromis entre de nouvelles aspirations sociopolitiques et des besoins socio-économiques émergents, l'innovation sociale en économie sociale peut difficilement s'analyser sans tenir compte de l'environnement institutionnel. Or, pour que le système institutionnel soit ouvert à de nouvelles propositions, il faut d'abord qu'il y soit identifié des failles, notamment au plan de sa performance et des retombées de son action. De plus, les nouvelles solutions pourront être pensées si les acteurs en place jouissent d'une relative autonomie, entre autres pour établir des interactions constructives entre eux. Ceci pose aussi la question des méthodes et des indicateurs qui permettent d'évaluer la contribution spécifique de l'économie sociale.

2.2. Mesure, évaluation et comparaison de l'innovation en économie sociale

Faute d'indicateurs appropriés, les gouvernements tendent à privilégier l'évaluation de l'économie sociale exclusivement en termes d'emplois créés (Erme et Laville, 1994; Laville, 1999; Vivet et Thiry, 2000). Or, la variété des champs de l'économie sociale, leur ancrage plus ou moins important aux politiques publiques, et leur inscription inégale dans le marché, posent défi à la lisibilité de ce qui fait la cohérence de la contribution spécifique l'économie sociale.

L'une des difficultés à définir l'innovation sociale, en comparaison avec l'innovation technologique, tient à son caractère immatériel, non tangible (Dandurand, 2004). Alors que dans sa conception classique (économiste), l'innovation est source de productivité, dans le domaine des services aux personnes et aux collectivités, l'accumulation est immatérielle

(Gadrey, 1996). Qui plus est, dans le domaine des services purs, le destinataire est impliqué dans l'élaboration, voire aussi dans la réalisation de la prestation du service qui lui est destiné. Les critères pour évaluer le « progrès » réalisé par l'innovation sociale seraient donc, du côté du destinataire, davantage reliés à la qualité et à l'effet du service sur l'utilisateur (effet direct) ou aux effets indirects qu'a sur lui cette consommation (Zarifian, 2002).

Du côté des politiques publiques, l'innovation sociale concerne soit l'introduction de méthodes du privé dans la sphère publique (le nouveau management public) (Bernier, 2001; Charih et Daniels, 1997; Kernaghan, Marson et Borins, 2000), soit le recours à de nouvelles formes d'instruments non économiques de politiques publiques, notamment le réseau (Landry, Amara et Lamari, 2001). Les objectifs visés sont la recherche de flexibilité ainsi que la réduction des ressources budgétaires et réglementaires. En ce sens, les innovations dans le domaine de l'économie sociale doivent être évaluées au moins sous deux angles, celui des effets sur les personnes et les communautés, d'une part, et celui des effets sur les dépenses publiques, d'autre part.

La réalité de l'économie sociale n'est pas indépendante des transformations du marché et de l'État, les organisations d'économie sociale étant une sorte de laboratoire d'innovation sociale vis-à-vis des modes de gouvernance marchande ou étatique. L'économie sociale s'inscrit à l'intérieur d'un champ de forces où se définissent réciproquement les champs de compétence de l'État et de la société civile dans le développement économique et social. L'évaluation doit donc jouer sur deux registres, celui des bailleurs de fonds et celui des populations concernées par les impacts de l'économie sociale (Zúñiga, 2001). L'évaluation peut servir d'instrument de contrôle et de rationalisation, ce qui soulève les questions du monitoring et de l'information concernant le citoyen, et de la normalisation de l'activité des organisations. Ceci pose aussi tout le débat sur la décentralisation sans ressources qui permet davantage de délester l'État que de renforcer les collectivités locales. Intégrée et instrumentée par les acteurs de l'économie sociale, l'évaluation peut se situer davantage comme une démarche de négociation avec l'État et la société civile du rôle qu'elle joue et de la place qu'elle occupe. L'évaluation devient alors partie prenante d'une stratégie politique (Bouchard, Fontan, Fraise, Gardin, Lachance et Laville, 2003).

Ceci laisse voir que l'évaluation se pose comme une convention de gouvernance de l'économie sociale (Perret, 2001). Les enjeux en sont la capacité de l'économie sociale à conserver une autonomie relative des pouvoirs publics, de même que d'entretenir des mécanismes démocratiques qui soient garants du contrôle des usagers sur la qualité, sur le maintien de l'usage collectif des fonds publics, ainsi que de la correspondance de l'offre (en termes de quantité et de qualité) à la demande (Enjolras, 2002).

Il existe de fortes différences d'interprétation quant à la contribution spécifique de l'économie sociale selon le modèle de gouvernance privilégié (Côté, 2003). Celui-ci peut libéral (ou néolibéral), dans lequel l'État a un rôle minimal, de type laisser-faire. Le social est réduit à un instrument pour le développement économique, voire à un jugement moral quant à la capacité ou l'incapacité d'une communauté à générer du développement économique (Voir le chapitre d'Ash Amin dans ce livre). Il peut être social-étatiste, où l'État est institutionnalisé, de type interventionniste. L'économie sociale alors est conçue dans une stricte complémentarité du réseau public (Lévesque et Vaillancourt, 1998). Le modèle peut aussi être partenarial, où l'État est subsidiaire, de type facilitateur. L'économie sociale s'y développe avec le soutien

des pouvoirs publics mais dans une optique de démocratisation du travail et des services (Vaillancourt et Laville, 1998), voire du pilotage même du développement.

Selon la vision adoptée, le rôle de l'économie sociale peut se voir réduit à la provision de biens et de services non pourvus par le secteur privé et par le secteur public. L'économie sociale sert de palliatif aux failles de développement, contribuant notamment à augmenter le stock de capital intangible (éducation, formation, santé, sécurité, mobilité) dont l'importance s'accroît dans les économies fondées sur le savoir (Foray, 2004). Ce rôle peut au contraire être perçu comme celui d'une entité intermédiaire entre la sphère publique et la sphère privée (Evers et Laville, 2004), suggérant une nouvelle dynamique de l'espace public (Dacheux, 2003). L'économie sociale est alors perçue comme un mouvement de prise en charge, de redéfinition de la notion du bien commun ou de l'intérêt général (Monnier et Thiry, 1997). Elle s'inscrit alors dans le champ politique comme entité collective d'un espace conflictuel (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001).

L'économie sociale est un phénomène encore relativement peu documenté et qui demeure sous-théorisé. Les tensions qui s'exercent sur les frontières du champ de l'économie sociale – et en son sein, indiquent bien le caractère mouvant de la dynamique de l'économie sociale. Outre les débats politiques que ceci alimente (voir au Québec: Favreau, 2005 ou Vaillancourt, 2005; voir en France: Latouche, 2003 ou Caillé, 2003), elles témoignent de la nécessité de situer l'économie sociale dans la durée, notamment en ce qui concerne sa contribution spécifique aux dynamiques de développement. Les remarques qui précèdent laissent entrevoir quelques défis et quelques pistes de recherche.

CONCLUSION

L'innovation sociale, comme concept opératoire dans l'analyse de la dynamique sociale, de son évolution, de ses crises et de ses transformations, renvoie aux initiatives qui accompagnent ou pallient au fonctionnement de la dynamique économique. Dans cette perspective, les innovations portées par l'économie sociale témoignent de phénomènes contemporains plus globaux, notamment l'appel à une participation accrue de la société civile dans l'orientation du développement. De nouvelles modalités de gouvernance apparaissent, où différents périmètres de solidarité participent à l'intérêt général (Monnier et Thiry, 1997), notamment dans les services collectifs. De nouvelles relations émergent entre le capital financier et les acteurs sociaux engagés dans le développement. De nouveaux critères d'évaluation de la performance et des impacts sociaux des activités économiques deviennent nécessaires.

L'économie sociale est un terrain fertile pour l'étude des initiatives qui témoignent de failles au modèle de développement et qui cherchent à en repenser les fondements autrement que par le seul critère productiviste. En inventant de nouvelles manières de se rapporter à l'économie, l'économie sociale tend à instituer socialement l'économie (Caillé, 2003), à le ré-encastrent dans les relations sociales. En ce sens, étudier l'économie sociale revient à observer un laboratoire d'expérimentation d'une société en mutation. L'économie sociale est influencée par l'évolution du marché et de l'État, et elle tend à les influencer en retour.

Toutefois, l'innovation n'est pas une caractéristique intrinsèque de l'économie sociale. Bien que plusieurs travaux⁶ aient pu montrer son caractère novateur, renforçant souvent par la même le discours et les stratégies des acteurs de l'économie sociale, il est important du point de vue de l'analyse de ne pas présupposer de ce que l'on veut démontrer, ne pas prendre pour donné ce qui doit être construit (Eme et Gardin, 2003).

La recherche doit notamment se positionner vis-à-vis au moins trois difficultés. La première tient à la singularité des expérimentations menées dans l'économie sociale, et à l'incertitude de leurs effets du fait de leur caractère expérimental. L'une des spécificités de l'économie sociale étant de mettre en œuvre de nouvelles manières de faire, l'analyse doit pouvoir rendre compte de l'expérimentation et des ressources qui y sont consacrées. Même sans limiter au cas par cas la validité des outils et des résultats de recherche, il faut admettre que ceux-ci ne peuvent être extrapolés ou appliqués qu'à des contextes dont la similarité serait empiriquement démontrable. De plus, l'expérimentation ne fournit pas nécessairement de résultats à court terme, ce qui rend difficile d'établir des échelles de comparaisons, voir de cumul. Ceci peut entrer en contradiction avec le besoin de développer un cadre d'analyse cohérent qui rende compte de la contribution spécifique de l'économie sociale vis-à-vis celle

⁶ Les travaux du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) témoignent bien de ceci, s'intéressant à l'économie sociale sous l'angle de l'entrepreneuriat collectif dans la société civile organisée, de l'inventivité et de la créativité des réseaux, des partenariats public-privé dans une perspective d'intérêt général ou de bien commun, des nouvelles formes de régulation territoriale, de la production de nouveaux acteurs ou de nouveaux mouvements sociaux, etc. Voir l'impressionnante liste de monographies d'entreprises d'économie sociale produites par le CRISES au cours des années : <http://www.crisis.ugam.ca/>. Voir aussi les travaux du Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA, affilié au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique LISE, CNRS) et du Centre for Social Innovation (Stanford Graduate School of Business).

de l'économie privée ou publique, mais également des interactions et des synergies entre elles.

Une deuxième difficulté tient au caractère politique de l'innovation sociale portée par l'économie sociale, qui entre en conflit avec l'institué à son émergence, mais dont les conditions de stabilisation et de généralisation passent par son institutionnalisation. L'analyse doit pouvoir cerner le rapport entre la société civile, l'État et le marché. Cette analyse sera teintée par le rôle attribué à l'économie sociale dans la dynamique économique et sociale.

Ceci renvoie à une troisième difficulté, qui relève de la construction scientifique du champ de l'économie sociale. On constate qu'il s'agit d'une expression polysémique, et que les pratiques qui s'en réclament sont extrêmement diversifiées (Lévesque et Mendell, 2004). Les contours de l'économie sociale sont mouvants, suivant les conjonctures et les compromis politiques qui font – et défont – les alliances entre les acteurs sociaux. De ce point de vue, la recherche peut être partenariale⁷, contribuant à renforcer le point de vue, et la légitimité des acteurs de l'économie sociale. L'intérêt pour le chercheur est d'être un proche témoin de la construction des représentations du monde économique et social qui fonde l'action, du point de vue des acteurs. Le risque est de participer de trop près à cette construction, fournissant à l'avance la réponse aux questions posées par la recherche. La science est toujours construite socialement. En ce sens, elle est en tension entre une tradition de recherche qui vise la théorisation et une autre qui intègre la subjectivité des acteurs qui la concerne.

Ces difficultés ne sont pas exclusives au domaine de la recherche en économie sociale. Elles indiquent cependant la nécessité d'entamer et de poursuivre des travaux dans au moins deux directions. Un premier chantier de recherche concerne le développement de méthodologies et d'indicateurs d'évaluation de l'économie sociale qui permettent de cerner ses performances, tant au plan social qu'économique. En ce moment, les pratiques d'évaluation sont éclatées, correspondant à la diversité des secteurs d'activités et des types de publics auxquels s'adressent les activités, ainsi qu'à la variété des objectifs de programmes gouvernementaux et à leur constante évolution (Bouchard, Bourque et Lévesque, 2001).

Jusqu'ici, très peu d'études ont pu établir des analyses longitudinales et comparatives sur l'économie sociale. Les données statistiques et qualitatives sur les réalités socioéconomiques de l'économie sociale sont actuellement dispersées dans une variété de lieux et de formats, ce qui rend leur consultation et leur utilisation difficiles. Elles sont rarement constituées de manière à pouvoir établir des comparaisons avec la performance économique et sociale du secteur public ou du secteur privé. Les effets de reports de connaissances (externalités) entre l'économie sociale et les autres secteurs de l'économie sont également difficiles à cerner. Une deuxième voie de recherche, complémentaire à la première, consiste donc à colliger et à construire des données à partir de recherches empiriques. Outre les importants travaux de l'Institut John Hopkins sur le Tiers Secteur (Salamon, Sokolowski et List, 2003), il n'existe pas d'étude d'envergure permettant de cerner de manière systématique et comparative la contribution de l'économie sociale dans sa globalité, incluant les mutuelles et les coopératives mais aussi les fonds de travailleurs, les organismes de gouvernance territoriale, les organismes communautaires, etc.

⁷ Voir les travaux de l'Alliance de recherche universités communautés en économie sociale ARUC-ÉS : <http://www.aruc-es.uqam.ca/>

Des travaux ont été amorcés dans ces deux directions. Les études de cas réalisées par les membres du CRISES constituent déjà une banque importante d'information qui permet de repérer l'innovation sociale de l'économie sociale, en particulier dans les dernières deux décennies. Les pratiques de l'économie sociale étant diversifiées, ceci se reflète dans les différents types et niveaux de contributions, qui ne sont pas les mêmes suivant que les activités sont à dominante marchande ou non marchande, qu'elles ciblent des personnes ou des collectivités, qu'elles sont contrôlées ou non par leurs usagers directs, qu'elles sont relativement dépendantes ou autonomes vis-à-vis des ressources publiques, etc. Un projet de recherche, piloté par la Chaire de recherche en économie sociale⁸, vise à identifier ce qui, du point de vue des acteurs, constitue les effets spécifiques de l'économie sociale sur les individus, les collectivités et la société. Outre de développer une « boîte à outils » commune pour l'évaluation de l'économie sociale au Québec, cette recherche vise à identifier des indicateurs et des critères différenciés suivant le type d'organisation, le champ d'activités et le type de public visé et ce, à partir de la subjectivité des acteurs concernés.

En complément de ce travail, nous menons une étude comparative des méthodes et des indicateurs d'évaluation de l'économie sociale utilisés dans différents pays. Les demandes d'évaluation sont sous-tendues par des « visions » du rôle de l'économie sociale dans l'économie et la société, elles-mêmes orientées par des théories ou paradigmes contrastés. Cette recherche, qui s'est amorcée sous l'égide du Centre international de recherche et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (Ciriec), vise à cerner les différentes conceptions de l'économie sociale sous-entendues par la manière d'en faire l'évaluation dans différents contextes nationaux.

Un troisième chantier de recherche vise à organiser et à analyser des données qualitatives et quantitatives sur l'économie sociale, notamment dans le but de croiser ces analyses avec des données sur l'économie privée et publique. La récente création à l'UQÀM d'un Consortium sur l'innovation et le bien-être dans l'économie du savoir (CIBL'es) permettra de développer un cadre et des outils de travail jusqu'ici inexistant dans le champ de l'économie sociale.

D'autres pistes méritent d'être développées. Ainsi, la banque de cas développée par les chercheurs du CRISES pourrait être exploitée de manière transversale et donner lieu à des études quantitatives, voire longitudinales. Des travaux du Laboratoire de recherche sur les pratiques et politiques sociales (LAREPPS) ont amorcé des comparaisons intersectorielles (public, privé, économie sociale) notamment dans le champ de l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie. De telles comparaisons mériteraient d'être poursuivies dans d'autres champs d'activités afin de comparer la performance relative des différentes formes organisationnelles suivant différents types d'activités et différentes conjonctures. Par exemple dans le contexte québécois, il serait intéressant de comparer les pratiques, les modes de gouvernance et la performance des fonds d'investissements, des développeurs immobiliers, des services de garde, etc., afin de mieux comprendre ce qui peut être vu comme le « modèle québécois de développement ».

Les institutions étant d'abord portées par les visions du monde que s'en font les acteurs, la recherche pourrait aussi se pencher sur représentations sociales, le « monde vécu » comme

⁸ Ce projet est financé par le Fonds québécois de recherche Société et Culture (FQRSC). Il est né dans le giron de l'Alliance de recherche universités communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et a pour partenaire principal le Chantier de l'économie sociale du Québec.

le dit Habermas, ou les dimensions symboliques des structures, par lesquels se construisent de nouvelles normes et s'établit leur légitimité. Bien que les études de cas aient souvent été réalisées à partir d'analyse documentaire et d'entretiens avec les acteurs concernés, un approfondissement du rôle du langage dans la construction identitaire des acteurs de l'économie sociale permettrait de mieux comprendre la signification des innovations passées et celles en cours.

Enfin, la dimension historique de l'économie sociale mérite d'être remise en perspective. Ceci apparaît d'autant plus important que de nouvelles formes organisationnelles émergent, et que de nouveaux statuts juridiques les institutionnalisent (par ex. les coopératives de solidarité). D'autres, comme les lois sur les associations, sont remis en question sans tenir compte des valeurs qui les ont animés traditionnellement (voir le récent projet de réforme du statut juridique des associations proposé par le Registraire des entreprises du Québec ou celui qui est en cours d'adoption au niveau fédéral canadien). L'éclairage historique permettrait peut-être aussi de revoir les débats entre l'« ancienne » et la « nouvelle » économie sociale dans la perspective de leur contribution commune – bien qu'aussi différenciée – à l'évolution sociale et économique.

Ces travaux seront sans aucun doute insuffisants pour cerner toute la complexité des processus et des effets de l'innovation en économie sociale. Les voies de recherche qui viennent d'être exposées peuvent toutefois contribuer au développement des connaissances empiriques et théoriques sur l'économie sociale. Laboratoire d'expérimentations sociales, ce champ peut alimenter les connaissances sur la dynamique sociale, son évolution, ses crises et ses transformations. Il est aussi porteur au plan scientifique, puisqu'il appelle à la transdisciplinarité, le caractère hybride de l'économie sociale invitant à développer des passerelles entre les champs d'études qui s'y intéressent.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTER, Norbert (2002), « L'innovation : un processus collectif ambigu », p. 15-40 in : N. Alter (dir.) *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*, Paris, La Découverte.
- ANGERS, François-Albert (1976), *L'activité coopérative en théorie économique*, tome 2 de *La coopération. De la réalité à la théorie économique*, Montréal, Fides.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1992), « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, hiver 1992, p. 11-23.
- BEN NER, Avner (2002), « The shifting boundaries of the mixed economy and the future of the nonprofit sector », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 73, no 1, p. 5-40.
- BERNIER, Luc (2001), *Gouvernance et management public : éléments pour une recherche comparée*, Communication, Conference of the Canadian Political Science Association, Université Laval.
- BERNIER, Luc, Marie J. BOUCHARD et Benoît LÉVESQUE (2003), «Attending to the General Interest: New Mechanisms for Mediating Between Individual, Collective and General Interest», *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 74 no 3, p. 321-347.
- BOUCHARD, Camil (1999), *Contribution à une politique de l'immatériel. Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales*, Conseil québécois de la recherche sociale, Groupe de travail sur l'innovation sociale.
- BOUCHARD, Marie J. (2005), *De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive, l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Chaire de recherche du Canada en économie sociale, no R-2005-04
- BOUCHARD, Marie J., Gilles L. BOURQUE, et Benoît LÉVESQUE (2001), «L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général», *Cahiers de recherche sociologique*, mars 2001, p. 31-53
- BOUCHARD, Marie J., Jean CARRIÈRE, Juan-Luis KLEIN, Stéphane G. MARCEAU, Valérie MICHAUD et Carol SAUCIER (2005), *Les repères territoriaux de l'économie sociale*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Chaire de recherche du Canada en économie sociale, à paraître.
- BOUCHARD, Marie J., Ginette CARRÉ, Daniel CÔTÉ, Benoît LÉVESQUE (1995), «Évolution des pratiques et de la législation en matière de coopération au Québec: un chassé-croisé entre coopératives et État», p. 213-242 in : A. Zevi, J.L. Monzon-Campos (eds), *Principes coopératifs et réalités socio-économiques*, Bruxelles, De Boek/ CIRIEC international.
- BOUCHARD, Marie J., Benoît LÉVESQUE, Julie ST-PIERRE, (2005), *Modèle québécois de développement et gouvernance : entre le partenariat et le néolibéralisme?*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Chaire de recherche du Canada en économie sociale, no-R-2005-1.

- BOUCHARD, Marie J., Jean-Marc FONTAN, Laurent FRAISSE, Laurent GARDIN, Hélène LACHANCE, Jean-Louis LAVILLE (2003), *L'évaluation de l'économie sociale, quelques enjeux de conceptualisation et de méthodologie*, Montréal/Paris, CRISES-LSCI, Cahiers du CRISES, Collection internationale no I0301.
- BOUCHARD, Marie J. et Julie RONDEAU (2003), «Le financement de l'économie sociale, à la croisée des intérêts privés et publics. Le cas du Réseau d'investissement du Québec», *Économie et solidarités*, vol. 34, no 1, p. 123-135.
- BOUCHIKI, Hamid (1998), « Living with and building on complexity : a constructivist perspective on organizations », *Organization*, vol. 5, no 2, p. 217-232.
- BOYER, Robert (1990), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La Découverte.
- CAILLÉ, Alain (2001), « La société civile mondiale qui vient », p. 183-208 in : J.-L. Laille, A. Caillé, P. Chanial, É. Dacheux, B. Eme, S. Latouche, *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte/ MAUSS/CRIDA.
- CAILLÉ, Alain (2003), « Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier » *L'alter-économie. Quelle autre mondialisation? Revue du MAUSS semestrielle*, no 21, p. 215-236.
- CHANIAL, Philippe (2003), « Les trésors perdus du socialisme associationniste français », *Hermès*, vol. 36, p. 45-54.
- CHARIH, Mohamed et Art DANIELS (eds.) (1997), *Nouveau management public et administration publique au Canada*, Toronto, Institute of Public Administration of Canada.
- CLOUTIER, Julie (2003), *Qu'est-ce que l'innovation sociale? Document d'introduction*, Montréal, CRISES, no ET0314.
- CÔTÉ, Louis (2003), «L'étude des modèles nationaux de gouvernance : le cas québécois », *Économie et Solidarités*, vol. 34, no 2, p. 95-117.
- CROS, Françoise (2002), « L'innovation en éducation et en formation : topiques et enjeux », p. 213-240 in : N. Alter (dir.) *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*, Paris, La Découverte.
- DACHEUX, Éric (2003), « Un nouveau regard sur l'espace public et la crise démocratique », *Hermès*, no 36, 195-204.
- D'AMOURS, Martine (2000), *Procès de l'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec*, Montréal, CRISES/ LAREPPS, Collection Études théoriques, no 0003.
- DANDURAND, Louise (2004), « Et si on parlait d'innovation sociale... », *Recherches Innovations*, Fonds québécois recherche – culture, Édition 2004, 1-4.
- DEFOURNY, Jacques (1995), «Apports et limites de trois approches courantes des associations», *Coopératives et développement*, vol. 26, no 1, 1994-1995, p. 81-102. ISSN 0712-2748.

- DELORME, Robert et Christine ANDRÉ (1983), *L'État et l'économie*, Paris, Éditions du Seuil. DEMOUSTIER, Danièle (2001), *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros.
- DI MAGGIO, Paul J. et Walter W. POWELL (1983), « The iron cage revisited : institutional isomorphism dans collective rationality in organizational fields », *American Sociological Review*, vol. 48, p. 147-160.
- EME, Bernard (1991), « Les services de proximité », *Informations sociales*, no 13, août-septembre, p. 34-42.
- EME, Bernard, et Laurent GARDIN (2003) avec la collaboration de Jacques GAUTRAT et Marie-France GOUNOUF, « Introduction, retour sur la construction de l'économie solidaire », p. 5-33 in : *Organisations et dispositifs d'économie solidaire en région Centre*, Paris, Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie.
- EME, Bernard et Jean-Louis LAVILLE (dir.) (1994), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- ENJOLRAS, Bernard (2002), *L'économie solidaire et le marché*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- EVERS, Avner et Jean-Louis LAVILLE (2004), *The Third Sector in Europe*, Cheltenham, UK, Northampton, MA, USA, Edward Elgar.
- FAVREAU, Louis (2005), *Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec : Essai d'analyse politique*, Montréal, CRISES, MS05005.
- FORAY, Dominique (2004), « L'économie fondée sur le savoir », p. 65-69 in : « *Croissance et innovation* » *Cahiers français*, no 323, novembre-décembre 2004, Paris, La documentation Française.
- FRASER, Mario (2003), *Les organisations oeuvrant dans le domaine de l'innovation sociale : résultats d'une recherche dans Internet*, Québec, Conseil de la science et de la technologie.
- GADREY, Jean (2003), *L'invention de l'utilité sociale dans les associations en France : à la recherche de conventions, de régulations, de critères et de méthodes d'évaluation*, Conférence d'ouverture, Colloque du CIRIEC-Canada dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, Université du Québec à Rimouski, mai 2003.
- GADREY, Jean (1996), *Services : la productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GADREY, Jean et Philippe ZARIFIAN (2002), *L'émergence d'un modèle de service: enjeux et réalités*, Rueil-Malmaison, Éditions Liaisons.
- GENDRON, Corinne (2000), *Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale*, Montréal, CRISES, no 0004.
- GISLAIN, Jean-Jacques et Christian DEBLOCK (1989), « L'économie sociale en perspective : émergence et dérive d'un projet de société », p. 55-87 in : B. Lévesque, A. Joyal, O. Chouinard (dir.), *L'autre économie, une alternative?*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.

- HAFSI, Taïeb (2002), *Strategic Management and Change in High Dependency Environments: The Case of a Philanthropy*, Montréal, HEC. (soumis pour publication).
- HANSMANN, Henry (1980), « The role of non-profit enterprise », *Yale Law Journal*, vol. 89, no 5, p. 835-901.
- HENDERSON, Hazel (1993), « Social innovation and citizen movements ». *Futures*, vol.25, no.3, p.17-33.
- HOLLINGSWORTH, R. J., 2000, «Doing institutional analysis: implications for the study of innovations», *Review of International Political Economy*, vol. 7, no 4, p. 595-644.
- KERNAGHAN, Kenneth, Bryan MARSON and Sandford BORINS (2000), *The New Public Organization*, Toronto, Institute of Public Administration of Canada.
- LANDRY, Réjean, Nabil AMARA et Moktar LAMARI (2001), « Capital social, innovation et politiques publiques », *ISUMA*, vol. 2, no 1, p. 1-15.
- LAVILLE, Jean-Louis (2005), *Éléments pour un cadre d'analyse du changement social démocratique*, Colloque international du CRISES Innovation et transformation sociale, texte d'une présentation *in absentia*, novembre 2004.
- LAVILLE, Jean-Louis (1999), *Une troisième voie pour l'emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LATOUCHE, Serge (2001), « L'oxymore de l'économie solidaire », *L'alter-économie. Quelle autre mondialisation? Revue du MAUSS semestrielle*, no 21, p. 145-150.
- LE BAS, Christian (2004), « L'innovation dans la théorie économique », p. 36-41 in : *Croissance et innovation, Cahiers français*, no 323, novembre-décembre 2004.
- LÉVESQUE, Benoît (2005), *Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et méthodologiques*, Montréal, CRISES, Collection Études théoriques no 0507.
- LÉVESQUE, Benoît (2002a). *Entrepreneurship collectif et économie sociale : entreprendre autrement*, Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Collection Interventions no I-02-2002.
- LÉVESQUE, Benoît (2002b), *Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres?*, Montréal, CRISES, Collection Études théoriques, no ET0205.
- LÉVESQUE, Benoît (1983-84), « Le mouvement populaire au Québec : de la formule syndicale à la formule coopérative? », *Coopératives et développement*, vol. 16, no 2, p. 43-66.
- LÉVESQUE, Benoît, Gilles L. Bourque et Éric Forgues, *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001.
- LÉVESQUE, Benoît et Margie Mendell (2004), *L'économie sociale : diversité des approches et des pratiques*, Proposition pour le nouveau programme des ARUC en économie sociale, Document de travail pour la présidence du CRSH, Montréal, ronéo, 2 juillet 2004.

- LÉVESQUE, Benoît et Yves VAILLANCOURT (1998), *Les services de proximité au Québec : de l'expérimentation à l'institutionnalisation*, Montréal, CRISES, no 9812.
- LIPIETZ, Alain (2001), *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire: pourquoi et comment ?* Paris, La Découverte/ La Documentation française.
- LEWIS, Jane (2004), « The state and the third sector in modern welfare states: independence, instrumentality, partnership », p. 169-187 in: A. Evers et J.-L. Lavoie (eds), *The Third Sector in Europe*, Cheltenham (UK)/ Northampton MA (USA), Edward Elgar.
- MARTEL, Jean-Louis et Delmas LÉVESQUE (1986-87a), «L'émergence du mouvement coopératif agricole au Québec : d'un mouvement populaire à une politique de développement », *Coopératives et Développement*, vol. 18, no 1, p. 13-39.
- MARTEL, Jean-Louis et Delmas LÉVESQUE (1986-87b), «L'organisation coopérative et les projets de restauration sociale des années 30 au Québec», *Coopératives et Développement*, vol. 18, no 2, p. 15-38.
- MEISTER, Albert (1974), *La participation dans les associations*, Paris, Économie et humanisme.
- MITCHEL, Robert (1968), *Political Parties, A Sociological Study of the Oligarchical Tendencies of Modern Democracy*, New-York, The Free Press; London, Collier Macmillan.
- MONNIER, Lionnel and Bernard THIRY (1997), *Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative?* Bruxelles, De Boeck.
- MURRAGA ELORRIAGA, Aitziber (2001), « Responsabilidad y balance social hoy en día: un reto para las cooperativas », CIRIEC España: balance social en la economía social, no 39, p. 25-50.
- NYSENS, Marthe (1998), «Raisons d'être des associations et théorie économique», Université catholique de Louvain, Institut de recherches économiques et sociales, Discussion Papers, no 1998011 : http://www.ires.ucl.ac.be/DP/IRES_DP/9811.pdf
- PETITCLERC, Martin (2002), *La solidarité face au marché. Quelques réflexions sur l'histoire de la Mutualité au Québec*, Montréal, CRISES, Collection Études théoriques, no ET0207.
- PETITCLERC, Martin (2003), *Rapport sur les innovations sociales et les transformations sociales*, Montréal, CRISES, Collection Études théoriques, no ET0313.
- PETITCLERC, Martin (2004), *Une forme d'entraide populaire: histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19e siècle*, Thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal.
- PERRET, Bernard (2001), *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte.
- PERRON, Gérard (2005), *L'évaluation de la vie coopérative. Sa nature, pourquoi l'évaluer, comment l'évaluer*, Gérard Perron.

- ROUSTANG, Guy (2003), *Volatilité ou pérennité des innovations sociales de l'économie solidaire*, Actes des troisièmes rencontres du Réseau Inter-universitaire d'Économie sociale et Solidaire, Toulouse, 4-5-6 mars 2003. <http://www.univ-tlse2.fr/cerises/recherche/acteTlse.htm>
- POLANYI, Karl (1944), *The Great Transformation*, New-York, Rinehart & Co.
- SABEL, Charles (1996), *Irlande, partenariats locaux et innovation sociale*. Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).
- SALAMON, Lester M., Helmut K. ANHEIER, Regina LIST, Stefan TOEPLER, S.Wojciech SOKOLOWSKI (1999), *Global Civil Society: Dimensions of the Nonprofit Sector*, Baltimore: Center for Civil Society Studies.
- SALAMON, Lester M., S. Wojciech SOKOLOWSKI et Regina LIST (2003), *Global Civil Society, an Overview*, Baltimore, The John Hopkins University, Centre for Civil Society Studies.
- SCHUMPETER, Joseph A. (1912), *Theory of Economic Development*, Cambridge Mass., Harvard University Press, traduction française en 1934, *Théorie du développement économique*.
- SCHRAGGE, Eric et Jean-Marc FONTAN (eds.) (2000), *Social economy: International debates and perspectives*, Montreal, Black Rose.
- SELZNICK, Philip (1957), *Leadership in administration*, New-York, Harber and Row.
- STREECK, Wolfgang and Philippe C. SCHMITTER, 1985, «Community, Market, State – and Associations? The Prospective Contribution of Interest Governance to Social Order», p. 1-29 in W. Streeck and P.C. Schmitter (eds), *Private Interest Government: Beyond Market and State*, London, Sage.
- TREMBLAY, Benoît (1982), *Analyse socio-économique de la formation des organisations coopératives. Le cas du Québec*, Thèse de doctorat, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- VAILLANCOURT, Yves (2005) avec la coll. de Sébastien CHARTRAND, « Le tiers secteur au Canada, un lieu de rencontre entre la tradition américaine et la tradition européenne », Communication à la First Conference of the International Society for Third-Sector Research (ISTR) and the EMES European Research Network, Paris, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), 27-29 avril 2005.
- VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE (1998), « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 11, 1^{er} semestre, p.119-135.
- VIVET, Daavid et Bernard THIRY (2000), « Champ de l'étude, importance quantitative et acceptions nationales », p. 11-32 in : CIRIEC (ed.), *Les entreprises et les organisations du troisième système. Un enjeu stratégique pour l'emploi*, Bruxelles, CIRIEC.
- WEISBROD, Burton (1988), *The Nonprofit Economy*, Cambridge, M.A., Havard University Press.
- ZADEK, S., P. PRUZAN et R. EVANS (1997). *Building Corporate Accountability*. London, Earthscan Publications Limited.

ZALD, M. N., 2004, « Making Change. Why Does the Social Sector Need Social Movements? », *Social Innovation*, Vol. 2, no 1, Summer 2004, 25-34.

ZARIFAN, P., « Service et efficience: le rôle essentiel de la compétence professionnelle », dans J. Gadrey et P. Zarifian, *L'émergence d'un modèle de service: enjeux et réalités*, Rueil-Malmaison, Éditions Liaisons, 2002, p. 121-155.

ZÚÑIGA, R., « L'évaluation sur la place publique: science, éthique et politique », *Cahiers de recherche sociologique*, 2001, no 35, 2001, p. 15-30.